



# INFO APL # 09

## L'Association des professeurs de Lignery

36, boul. Taschereau, C.P. 35, La Prairie (Québec) J5R 3Y1



☎ (450) 659-5491 ou sans frais (514) 877-5000 – Tonalité – (450) 659-5491

☎ (450) 659-8743 ou sans frais (514) 877-5000 – Pause – (450) 659-8743

**Courriel : [z27\\_lignery@csq.qc.net](mailto:z27_lignery@csq.qc.net)**

**Site web : [www.lignery.csq.qc.net](http://www.lignery.csq.qc.net)**

2007-03-28

Vol. 33 No. 09

AVIS DE CONVOCATION  
À TOUTES ET À TOUS LES MEMBRES DE L'A.P.L  
**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
**SÉANCE ORDINAIRE**

Par la présente, vous êtes convoquées et convoqués à une séance ordinaire de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE qui se tiendra :

LE MERCREDI, 11 AVRIL 2007

**- à 19 h -**

À LA PETITE CAFÉTÉRIA  
École secondaire La Magdeleine  
1100, boul. Taschereau, La Prairie  
NB : *Inscription dès 18 h 30*

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Ratification du procès-verbal de la réunion du 4 décembre 2006 ;
3. Mécanisme d'affectation ;
4. Modifications aux statuts ;
5. Exigences minimales de réussite ;
6. Politique de développement durable de la CSDGS ;
7. Questions diverses...

CARTE DE MEMBRE OBLIGATOIRE

Présidente

# MODIFICATIONS AUX « CONSTITUTIONS ET RÈGLEMENTS DE L'APL »

**Le Conseil exécutif et le Bureau des délégués recommandent à l'Assemblée générale d'amender le paragraphe b) de l'article 21 des Constitutions et règlements de l'APL comme suit :**

## ARTICLE 21 – COMPOSITION DU CONSEIL EXÉCUTIF

- b) Au secondaire : un (1) conseiller pour l'école La Magdeleine, deux (2) conseillers pour les autres écoles secondaires du secteur Goéland, un (1) conseiller pour les écoles secondaires Châteauguay et un (1) conseiller Formation générale des adultes (FGA) et Formation professionnelle (FP), élus par les enseignants(es) de leur secteur respectif.

**Le Conseil exécutif et le Bureau des délégués recommandent à l'Assemblée générale d'amender l'article 25 des Constitutions et règlements de l'APL comme suit :**

## ARTICLE 25 – ROULEMENT

Les membres du conseil exécutif sont remplacés de la manière suivante :

- 1<sup>er</sup> groupe : le Conseiller du Secondaire – Secteur Châteauguay  
le Conseiller Formation générale des adultes (FGA) et Formation professionnelle (FP)  
le Conseiller A – Écoles secondaires – Secteur Goéland  
le Conseiller A – Partie Nord – Primaire – secteur Goéland  
le Conseiller – Partie Sud – Primaire – Secteur Goéland  
le Conseiller A – Primaire – Secteur Châteauguay
- 2<sup>e</sup> groupe : le Conseiller du Secondaire La Magdeleine  
le Conseiller B – Primaire – Secteur Châteauguay  
le Conseiller B – Partie Nord – Primaire – Secteur Goéland  
le Conseiller C – Partie Nord – Primaire – Secteur Goéland  
le Conseiller B – Écoles secondaires – Secteur Goéland

**Le Conseil exécutif et le Bureau des délégués recommandent à l'Assemblée générale d'amender l'article 12 des Constitutions et règlements de l'APL comme suit :**

## ARTICLE 12 – CONTRIBUTIONS

- a) La cotisation est fixée à 1,53 % du revenu effectivement gagné.  
b) Abrogé le 11 avril 2007.  
c) Abrogé le 11 avril 2007.  
d) Abrogé le 11 avril 2007.  
e) Abrogé le 11 avril 2007.  
f) Abrogé le 11 avril 2007.  
g) Abrogé le 11 avril 2007.

# Un avis bâclé

La réponse du Conseil supérieur de l'éducation livrée dans son avis du 20 mars 2007 sur les compétences transversales et les domaines généraux de formation est un travail bâclé qui ne répond pas à la vraie question de l'applicabilité de ces concepts ou des difficultés de leur enseignement ou surtout de leur évaluation.

La présidente de la Fédération des syndicats de l'enseignement, Johanne Fortier, voit même dans cet avis « une source supplémentaire qui viendra ajouter au désarroi des enseignantes et enseignants qui peuvent adhérer à ces concepts, notamment sur la nécessité du développement global de l'élève, mais qui n'ont ni le temps ni les outils pour les mesurer adéquatement. »

La Fédération des syndicats de l'enseignement, qui est l'organisme qui avait soulevé cette question des difficultés d'application et d'évaluation de ces questions, dans le contexte de classes de moins en moins ordinaires, du fait d'une intégration massive de cas de plus en plus lourds, s'étonne aussi de n'avoir pas été consultée par l'organisme consultatif qui dit néanmoins avoir eu le temps de prendre avis auprès d'enseignantes et d'enseignants (lesquels?), du personnel de direction, des conseillers pédagogiques et des experts du milieu universitaire.

**Cet avis est typique des travers qui ont trop souvent affecté la mise en œuvre de la réforme scolaire : il évacue l'avis éclairé des premiers intervenants auprès des élèves, les enseignantes et enseignants et de leurs représentants.**

Les enseignantes et enseignants avaient été nombreux à manifester l'automne dernier, à l'occasion d'une large consultation, **des difficultés réelles** qu'ils éprouvaient à mettre en application les préceptes de la réforme du curriculum, **en particulier l'évaluation des compétences transversales**. Pour Johanne Fortier, ils trouveront une bien maigre consolation dans le fait que le Conseil supérieur de l'éducation reconnaisse, après sept ans d'implantation, que les outils font défaut, qu'il faudrait un guide de référence pour faire le lien entre les disciplines et les domaines généraux de formation. Quand sera-t-il disponible?

Pour ce qui est de l'ensemble des compétences transversales, le CSE affirme péremptoirement qu'elles doivent continuer d'être développées, et évaluées, mais que le personnel enseignant doit bénéficier des outils de référence nécessaires **« pour comprendre la façon dont chaque compétence se développe »**. **Comme s'il ne s'agissait que d'un problème de compréhension de la part du personnel enseignant**. Ce que nous aurions aimé lire du CSE, c'est la nature des outils pertinents, mais surtout le temps nécessaire à cet exercice d'évaluation de huit compétences transversales.

Pour la FSE, l'avis du CSE **ne démontre ni la faisabilité ni la pertinence d'évaluer les compétences transversales**, dont il dit lui-même qu'elle « n'a pas d'incidence sur le passage ou non de l'élève au cycle suivant ». La FSE **réitère que l'évaluation des compétences transversales est un exercice très subjectif, énergivore et consommateur d'un temps précieux, en plus d'être inutile pour l'essentiel**.

Selon la recommandation de la Table de pilotage, le Conseil supérieur de l'éducation devait fournir un avis sur « la prise en compte et l'évaluation de certaines compétences transversales... et sur la pertinence et l'applicabilité des domaines généraux de formation ». Force est de constater que son œuvre ne fournit pas de

réponses convaincantes à ces questions et n'élabore pas sur les moyens pour réaliser un objectif qu'il se contente de réitérer. On peut aussi questionner la pertinence de publier cet avis à quelques jours des élections générales, ce qui risque d'occulter un sujet important.

Suite à cet avis, un message clair doit être livré au futur ministre de l'Éducation pour réitérer notre volonté de ne pas évaluer les compétences transversales bien que nous reconnaissons que nous devons les développer.

À cet effet, une pétition a été préparée.

Votre déléguée ou délégué, d'ici le 5 avril, vous invitera à la signer!

La participation de chacune et chacun de vous est essentielle pour atteindre notre objectif !!!

---

---

## Abonnement aux nouvelles de l'APL

Nous vous invitons à vous abonner au réseau des nouvelles de l'APL et ainsi vous serez au courant des dernières nouvelles de l'APL (INFOS APL, COMMUNIQUÉS APL ou toutes autres informations) que vous soyez à l'école ou en congé.



Vous trouverez sur la page d'accueil du site de l'APL ([www.lignery.csq.qc.net](http://www.lignery.csq.qc.net)) l'icône « Abonnement aux nouvelles ». Vous n'avez qu'à cliquer dessus et dans la fenêtre qui s'ouvre, indiquer votre adresse de courriel et ensuite cliquer sur « soumettre ».

COURRIEL :  
  
 abonnement  désabonnement

Et voilà, vous êtes abonné aux nouvelles !

---

---